

- Démarche : Déclaration préalable d'embauche d'un salarié étranger non européen
- Organisme : Bureau de la Migration et de l'Intégration / Section séjour

## Identité du demandeur

Email

Civilité

Nom

Prénom

## Formulaire

La présente déclaration est établie à titre indicatif par les employeurs. Cette démarche ne concerne pas l'embauche des ressortissants européens qui sont libres de travailler sur le sol français.

L'employeur qui ne procède pas auprès de la préfecture à la déclaration préalable d'emploi d'un salarié étranger est passible des sanctions prévues pour les contraventions de cinquième classe (article R5224-1 du code du travail).

En cas de problème relatif au séjour ou au défaut d'autorisation de travail, la préfecture vous adressera une réponse dans les 48 heures suivant la réception de votre déclaration. A défaut de réponse de la part de la préfecture dans les 48 heures, l'employeur est réputé avoir satisfait à l'obligation de vérification et peut procéder à l'embauche effective du salarié étranger.

N.B. concernant les étudiants étrangers : un étudiant étranger a la possibilité de travailler jusqu'à 60% de la durée annuelle légale du travail, soit 964 h par an maximum (cette disposition n'est pas applicable aux étudiants algériens, qui sont régis par les stipulations de l'accord franco-algérien et restent soumis à autorisation provisoire de travail délivrée par la DIRECCTE pour exercer une activité professionnelle salariée, limitée à 50% de la durée annuelle du travail pour la profession concernée). L'étudiant étranger qui ne respecterait pas la durée légale du travail autorisée peut se voir retirer son titre de séjour (art. R.311-15 du CESEDA).

## Employeur

### Dénomination

Nom de l'entreprise

### SIRET

### Particulier employeur

Indiquez ici vos noms et prénoms

### Adresse

Adresse de l'entreprise

# Déclaration préalable d'embauche d'un salarié étranger non européen

## **Courriel**

Courriel de la personne à contacter

## **Personne à contacter**

Nom de la personne à contacter

## **Téléphone**

Numéro de téléphone de la personne à contacter

## **Salarié (non européen)**

### **Numéro d'étranger**

Numéro d'étranger du salarié, présent sur le titre de séjour (Numéro à 10 chiffres)

### **Nom de naissance**

Nom du salarié

### **Prénom**

Prénom du salarié

### **Date de naissance**

Date de naissance du salarié

### **Lieu de naissance**

Lieu de naissance du salarié

### **Nationalité**

Nationalité du salarié (non européen)

## **Contrat de travail**

### **Date d'embauche**

Date prévue d'embauche

# Déclaration préalable d'embauche d'un salarié étranger non européen

## Emploi occupé

Nature de l'emploi

## Quotité de temps de travail

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

Temps plein

Temps partiel

## Type de contrat

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

CDI

CDD

Contrat étudiant

Contrat de professionnalisation

## Durée du contrat

Veuillez saisir la durée du contrat en spécifiant s'il s'agit de jours, de mois, d'années...

Tapez 0 en cas de CDI

## Pour les étudiants

### Nombre d'heures de travail annuel

Champ obligatoire uniquement pour les étudiants, saisir 0 pour les autres types de contrat

### Nature de l'emploi

Champ obligatoire uniquement pour les étudiants, saisir 0 pour les autres types de contrat

### Type de contrat

Champ obligatoire uniquement pour les étudiants, saisir 0 pour les autres types de contrat

### Durée du contrat

Champ obligatoire uniquement pour les étudiants, saisir 0 pour les autres types de contrat

## Documents à joindre

### Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Titre de séjour étranger du salarié ou récépissé

ATTENTION, si le document présenté est un récépissé ou une autorisation provisoire de séjour, joindre OBLIGATOIREMENT le document mentionné sur celui-ci (passeport, visa, ancien titre, vignette OFII)

# Déclaration préalable d'embauche d'un salarié étranger non européen

## Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Pour les étudiants algériens et les personnes disposant d'un titre de séjour travailleur temporaire

CERFA n°15186-03 validé par la DIRECCTE

## Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Document supplémentaire à transmettre au service

Vous pouvez joindre ici toute pièce que vous estimez devoir joindre à votre demande